MOUTIER
Cœur de Jura

MUNICIPALITÉ DE MOUTIER
Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours le poste suivant :

Un garde-bains, à 100 %,
pour la saison 2025 de la Piscine municipale (01.05.2025 au 30.09.2025).

Votre mission (résumée) :

- Toutes tâches inhérentes au Services des Infrastructures.
- Entretien sanitaire et technique des installations, du mobilier, des infrastructures et des alentours (gazon, etc.) des secteurs attribués et propriétés de la Municipalité.
- Entretien, gestion et utilisation adéquate, du matériel, des outils, des produits mis à disposition et des installations techniques spécifiques.
- En possession du brevet de sauvetage, massage cardiaque, réanimation et défibrillateur.
- Contrôle systématique des installations techniques et des infrastructures. Gestion de la caisse des entrées. Surveillance et contrôle de la qualité de l'eau.
- Disponibilité 7j/7j selon horaire établi.
- Faire référence aux supérieurs hiérarchiques de toutes anomalies liées aux utilisateurs et aux infrastructures
- Contact et organisation de diverses interventions en collaboration avec les utilisateurs, les locataires et les entreprises.

Exigences :

- être titulaire d'un brevet de sauvetage SSS Pro Pool et du certificat BLS/AED ;
- être apte à collaborer dans une équipe et à gérer le personnel auxiliaire (gardiennage, entretien général ou caisse) ;
- accepter le cahier des charges et notamment les contraintes de l'horaire et du programme.

Traitement Selon l'échelle communale.

Entrée en fonction 1er mai 2025

Renseignements Peuvent être obtenus auprès de M. Olivier Bueche, responsable de la piscine municipale, par téléphone au 032 494 13 33 ou par courriel à : olivier.bueche@moutier.ch.

Postulation Le dossier de candidature, accompagné des documents usuels **ainsi que d'un extrait du casier judiciaire**, doit être adressé, **par courriel uniquement à : chancellerie@moutier.ch (si possible un seul fichier PDF regroupant l'ensemble des documents).**

Délai de réception des postulations : vendredi 7 février 2025.

Conseil municipal